

# 5

## Traiter les comptes de gestion

© Nathan

### Exercice 1

### Traiter les charges à répartir

Vous effectuez votre période de stage dans l'entreprise Siméon, dont l'activité est la commercialisation de fournitures de bureau. Son exercice comptable se termine le 31 décembre de chaque année.

Votre tuteur vous confie une facture (annexe 1) et un extrait du plan comptable de l'entreprise (annexe 3).

Passez les écritures de régularisation nécessaires dans le bordereau de saisie (annexe 2).

#### Annexe 1

#### SA BOUCHEZ

1 rue des Bois  
77300 FONTAINEBLEAU  
Tél. : 01 64 34 99 77  
Siret 318 132 669 00017  
SA au capital de 40 000 €

*Étaler cette charge sur 3 ans*

Entreprise SIMÉON  
25 rue de la Croix brisée  
77760 NANTEAU-SUR-ESSONNE

Client : 17470  
Facture : 072422

Date : 10/09/N  
Devis : 002235

Date du devis : 15/06/N  
Dépanneur : 13

Échéance : 30/11/N

#### FACTURE

Le 10/09/N

Référence	Quantité	Désignation	Montant HT
SD 89896	1	Remplacement d'une chaudière Saunier Duval de type Themis AS 23 et d'un ballon Saunier Duval de type SDI 50 en gaz naturel Pose, installation, petites fournitures pour la somme forfaitaire de : Themis AS 23 + ballon SDI 50	250,00 2 010,00
Total HT			2 260,00
TVA à payer 5,50 %			124,30
<b>Net à payer (€)</b>			<b>2 384,30</b>

#### Annexe 2

#### BORDEREAU DE SAISIE

Folio ../..

Journal des : .....

Date	N° compte	Libellé	Débit	Crédit

#### Annexe 3

#### Extrait du plan comptable

481000 – Charges à répartir sur plusieurs exercices

681200 – Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir

791000 – Transfert de charges

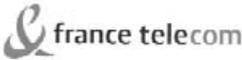
## Exercice 2

## Traiter les charges constatées d'avance

Vous poursuivez votre période de stage dans l'entreprise Siméon, dont l'activité est la commercialisation de fournitures de bureau. Son exercice comptable se termine le 31 décembre de chaque année.

Passez les écritures de régularisation de charges dans le bordereau de saisie (annexe 2) à partir des documents de l'annexe 1. Un extrait du plan comptable de l'entreprise (annexe 3) vous est remis.

### Annexe 1

		<b>vosre facture</b>																													
<b>Votre agence</b> AGENCE SEINE-ET-MARNE BP 560 77300 FONTAINEBLEAU CEDEX	<b>Numéro de ligne</b> 0041694334	<b>COMPTABILISÉ</b>																													
<b>Service client</b> 1014 ou 0800 10 14 77	<b>Nom du client</b> ENTREPRISE SIMÉON	<b>Adresse de l'installation</b> ENTREPRISE SIMÉON 25 rue de la Croix brisée 77760 NANTEAU-S/ESSONNE																													
<b>Service après-vente</b> 1013 ou 0800 10 13 77	Facture n° 0164378668 02/07 du 03/12/N 2J06 <small>Prix euros HT      Prix euros TTC</small>																														
Votre facture est en euros €	<b>Somme à payer avant le 18/12/N</b> <b>347,90 €</b>		<b>REAT SA</b> Entreprise SIMÉON 25 rue de la Croix brisée 77760 NANTEAU-S/ESSONNE																												
	Prochaine facture vers le 02/02/N+1 Abonnements, forfaits et options      45,14 €      53,99 € du 01/12 au 01/02/N+1 Communications du 01/10 au 30/11/N      245,75 €      293,92 €		<b>COMPTABILISÉ</b> Facture n° 4720      Le 27/12/N																												
	<b>Total facture</b> <b>290,89 €</b> <b>347,90 €</b>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Qté</th> <th>PU</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Papier ramettes 80 g qualité standard</td> <td>30</td> <td>4,90</td> <td>147,00</td> </tr> <tr> <td>Papier ramettes 80 g qualité grand tirage</td> <td>50</td> <td>5,00</td> <td>250,00</td> </tr> <tr> <td>Cartouches jet d'encre pour Brother noir</td> <td>20</td> <td>41,90</td> <td>838,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">Total HT</td> <td>1 235,00</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;">TVA 19,60 %</td> <td>242,06</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;"><b>Net à payer (€)</b></td> <td><b>1 477,06</b></td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Qté	PU	Montant	Papier ramettes 80 g qualité standard	30	4,90	147,00	Papier ramettes 80 g qualité grand tirage	50	5,00	250,00	Cartouches jet d'encre pour Brother noir	20	41,90	838,00	Total HT			1 235,00	TVA 19,60 %			242,06	<b>Net à payer (€)</b>			<b>1 477,06</b>
Désignation	Qté	PU	Montant																												
Papier ramettes 80 g qualité standard	30	4,90	147,00																												
Papier ramettes 80 g qualité grand tirage	50	5,00	250,00																												
Cartouches jet d'encre pour Brother noir	20	41,90	838,00																												
Total HT			1 235,00																												
TVA 19,60 %			242,06																												
<b>Net à payer (€)</b>			<b>1 477,06</b>																												
	TVA payée sur les débits (19,60 %)      57,01 €		101 bd de Verdun - 92400 COURBEVOIE																												
	<b>Somme à payer</b> <b>347,90 €</b>		Les marchandises ne seront livrées que le 4 janvier N+1.																												

### Annexe 2

BORDEREAU DE SAISIE				
Folio ..../..		Journal des : .....		
Date	N° compte	Libellé	Débit	Crédit

### Annexe 3

Extrait du plan comptable	
486000 – Charges constatées d'avance	607200 – Achats de cartouches
607100 – Achats de ramettes	

**Exercice 3****Traiter les produits constatés d'avance**

Vous poursuivez votre période de stage dans l'entreprise Siméon, dont l'activité est la commercialisation de fournitures de bureau. Son exercice comptable se termine le 31 décembre de chaque année.

Passez les écritures de régularisation de produits dans le bordereau de saisie (annexe 2) à partir des documents de l'annexe 1. Un extrait du plan comptable de l'entreprise (annexe 3) vous est remis.

**Annexe 1**

 <b>Entreprise Siméon</b> Fournitures de bureau 25 rue de la Croix brisée 77760 NANTEAU-S/ESSONNE N° Siret : 31813266900017 N° intracommunautaire : FR 10 318132669 Téléphone : 01 64 34 99 77 Télécopie : 01 64 34 99 00		SARL LEFLOC 35 rue de la Forêt 77210 AVON				
<b>FACTURE</b>		COMPTABILISÉ				
<b>Numéro</b>	<b>Date</b>	<b>Référence</b>				
FV2548	28/12/N	SV 0212001				
<b>Référence</b>	<b>Désignation</b>	<b>Qté</b>	<b>PU</b>	<b>PU €</b>	<b>Remise</b>	<b>Montant HT</b>
KRELPL	Kit reliure plastique (lot de 25)	5	15,30	76,50	10 %	68,85
COUPEN	Couverture pré-encollées (lot de 100)	5	39,90	199,50	10 %	179,55
<b>Base HT</b>	<b>Escompte</b>	<b>Port</b>	<b>Base HT</b>	<b>TVA 19,60 %</b>	<b>Acompte</b>	<b>Net à payer</b>
248,40	4,97	20,50	263,93	51,73		<b>315,66 €</b>
Date : 05/01/N+1		Mode de règlement : chèque				

**NOTE**

Le locataire du hangar situé au 10 rue du Petit fossé à Nanteau-s/Essonne a adressé un chèque pour le loyer trimestriel d'un montant de 1 150 € HT (location d'un hangar nu, donc exonéré de TVA).  
 Période : 01/12 au 28/02.  
 Le chèque a été comptabilisé le 02/12.

Les marchandises seront livrées, comme convenu, début janvier.

**Annexe 2**

<b>BORDEREAU DE SAISIE</b>				
Folio../..		Journal des : .....		
Date	N° comptes	Libellé	Débit	Crédit

**Annexe 3**

<b>Extrait du plan comptable</b>	
487000 – Produits constatés d'avance	707300 – Ventes de reliures
707100 – Ventes de ramettes	708300 – Locations diverses
707200 – Ventes de cartouches	





## Exercice 6

## Synthèse

Vous effectuez votre période de stage dans l'entreprise Vet'Loisirs, située à Nantes. Son activité consiste dans la commercialisation d'articles de sport. Vous êtes chargé(e) d'une partie des travaux d'inventaire. L'exercice comptable se termine tous les 31 décembre. On vous communique des documents en annexe 1.

Passez les écritures de régularisation pour l'année N dans le bordereau de saisie (annexe 2).

### Annexe 1

		<b>Société Vet'Loisirs</b> 8 rue Lafayette 44000 NANTES		<b>Facture n° 1002</b> Le 28 décembre N	
<b>DOIT</b>					
Nantes B 457 842 965 Conformément à votre commande du 18/12/N			Société BOUSTERE 3 rue du Phare 17000 LA ROCHELLE		
Réf.	Désignation	Qté	PU HT	Remise	Montant HT
2154879	Veste 3 en 1 Coloris Grenat Taille 104/108	10	163,50	10 %	1 471,50
2154880	Veste 3 en 1 Coloris Gris Taille 96/100	10	163,50	10 %	1 471,50
Facture à payer par traite avant le 31/01/N+1					Total HT 2 943,00 Transport - TVA 19,60 % 576,83 <b>Net à payer 3 519,83 €</b>

Livraison retardée  
pour le début janvier

#### NOTE

La société a contracté un emprunt bancaire en avril de l'année pour un montant de 22 700 € sur 6 ans au taux de 7,20 %. Le remboursement a lieu le 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Montant de l'échéance à payer en mai de l'année prochaine : 5 417,73 €, dont 1 634,40 € d'intérêts.

#### QUITTANCE DE LOYER

Loyer	1 380,00 €
TVA 19,60 %	270,48 €
<b>Montant TTC</b>	<b>1 650,48 €</b>

N° 105

Quittance réglée par chèque bancaire le 3 novembre N.

Reçu de VET'LOISIRS – 8 rue Lafayette – 44000 NANTES

La somme de **mille six cent cinquante euros et quarante-huit centimes**.

Pour le montant d'un terme de loyer des locaux qu'il occupe dans un immeuble **commercial** situé au **8 rue Lafayette – 44000 NANTES**.

Ledit terme commençant le **1<sup>er</sup> novembre N** et finissant le **31 janvier N+1** sous toutes réserves de droit,

DONT QUITTANCE **Nantes, le 3 novembre N**

**CERIMMO**  
Cabinet immobilier  
5 quai Pasteur – 44000 NANTES

#### NOTE

Il reste pour 167,44 € TTC (dont TVA 27,44 €) de fournitures de bureau. Aucun stock n'est tenu.  
Un achat de 100 timbres-poste à 0,46 € l'unité a été effectué le 15 novembre N. Il reste 25 timbres.  
Le comptable estime la consommation d'électricité pour décembre à 500 kWh au prix de 0,0785 € le kWh.



## QUELQUES RAPPELS

### 1. Les charges à répartir

Une entreprise entreprend des travaux au cours d'un exercice comptable. Cette charge importante va diminuer le résultat de fin d'année. Afin d'éviter cette baisse conséquente du résultat, l'entreprise peut choisir d'étaler la charge sur plusieurs exercices.

Exemple : réparations pour 6 000,00 € HT. L'entreprise souhaite étaler la charge sur 3 ans.

Écritures à passer la première année dans le journal des opérations diverses :

Date	N° compte	Nom du compte	Débit	Crédit
31/12	481000	Charges à répartir sur plusieurs exercices	6 000,00	
	791000	Transfert de charges		6 000,00
31/12	681200	Dotations aux amortissements, charges à répartir	2 000,00	
	481000	Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 000,00

Les deux années suivantes, seule la seconde écriture sera passée.

### 2. Les charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont des charges que l'entreprise a comptabilisées durant l'exercice N et qui concernent l'exercice N+1. On crédite le compte de charges de la partie qui correspond à l'année N+1 par le débit du compte 486000 – Charges constatées d'avance.

Exemple : la prime d'assurance de 1 200,00 € HT a été réglée le 01/11/N pour 3 mois. Seul le mois de janvier doit être déduit du compte 616000 – Primes d'assurance.

Date	N° compte	Nom du compte	Débit	Crédit
31/12	486000	Charges constatées d'avance	400,00	
	616000	Primes d'assurance		400,00

### 3. Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits que l'entreprise a comptabilisés durant l'exercice N et qui concernent l'exercice N+1. On débite le compte de produits de la partie qui correspond à l'année N+1 par le crédit du compte 487000 – Produits constatés d'avance.

Exemple : l'entreprise a comptabilisé une facture de vente de marchandises (800,00 € HT) alors que la livraison n'aura lieu qu'en janvier N+1.

Date	N° compte	Nom du compte	Débit	Crédit
31/12	707000	Ventes de marchandises	800,00	
	487000	Produits constatés d'avance		800,00

### 4. Les charges à payer

Les charges à payer sont des charges qui concernent l'exercice N mais qui n'ont pas été comptabilisées : facture non parvenue.

Exemple : l'entreprise a reçu la livraison de marchandises sans la facture, qui est prévue pour janvier N+1 (montant HT : 1 100,00 € ; TVA : 215,60 €).

Date	N° compte	Nom du compte	Débit	Crédit
31/12	607000	Achats de marchandises	1 100,00	
	445860	TVA à régulariser	215,60	
	408100	Fournisseurs, factures non parvenues		1 315,60

### 5. Les produits à recevoir

Ce sont des produits qui concernent l'exercice N mais qui n'ont pas été comptabilisés.

Exemple : l'entreprise doit accorder une ristourne (120,00 € HT – TVA à 19,60 %) à un client au titre de l'exercice N. La facture d'avoir ne sera comptabilisée qu'en janvier N+1.

Date	N° compte	Nom du compte	Débit	Crédit
31/12	709700	RRR accordés	120,00	
	445870	TVA à régulariser	23,52	
	419800	RRR à accorder		143,52

Au 01/01/N+1, les écritures des points 2 à 5 seront contrepassées dans le journal des opérations diverses.